



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 20 septembre 2021 à 16 h 30 à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

Le greffier adjoint fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 10 septembre 2021, vers 9 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021 à 16 h 30, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de réflexion

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2021-311)
- 2° Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 043 000 \$ qui sera réalisé le 27 septembre 2021
- 3° Adjudication de l'offre de financement de Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 10^e jour du mois de septembre 2021

Maude-Andrée Pelletier
Greffière



SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en main propre le 13 septembre 2021
Gilles Pagé	en main propre le 13 septembre 2021
Françoise Hogue Plante	en main propre le 13 septembre 2021
Mike Touzin	en main propre le 13 septembre 2021
Sylvie Noël	en main propre le 13 septembre 2021
Alain Pichette	en main propre le 13 septembre 2021
Murielle Bergeron Milette	en main propre le 13 septembre 2021

2021-311

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi, 20 septembre 2021 à 16 h 30 tel que présenté.

2021-312

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 043 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Louiseville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 043 000 \$ qui sera réalisé le 27 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
677	447 833 \$
608	48 608 \$
690	546 559 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 677, 608 et 690, la Ville de Louiseville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :



QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 27 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 mars et le 27 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	67 700 \$	
2023.	68 500 \$	
2024.	69 900 \$	
2025.	71 000 \$	
2026.	72 300 \$	(à payer en 2026)
2026.	693 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 677, 608 et 690 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2021-313

**ADJUDICATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DE CAISSE DESJARDINS
DE L'OUEST DE LA MAURICIE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 27 septembre 2021, au montant de 1 043 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE

67 700 \$	1,65000 %	2022
68 500 \$	1,65000 %	2023
69 900 \$	1,65000 %	2024
71 000 \$	1,65000 %	2025
765 900 \$	1,65000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,65000 %



2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

67 700 \$	1,69000 %	2022
68 500 \$	1,69000 %	2023
69 900 \$	1,69000 %	2024
71 000 \$	1,69000 %	2025
765 900 \$	1,69000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,69000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

67 700 \$	0,60000 %	2022
68 500 \$	0,80000 %	2023
69 900 \$	1,10000 %	2024
71 000 \$	1,35000 %	2025
765 900 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,62100

Coût réel : 1,76857 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Louiseville accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE pour son emprunt par billets en date du 27 septembre 2021 au montant de 1 043 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 677, 608 et 690. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 16 h 34.

YVON DESHAIES
MAIRE

YVON DOUVILLE
GREFFIER ADJOINT